



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 12 décembre 2022** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Claude Ménard, Conseiller
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière
Monsieur Maxime Salois, Directeur général adjoint & greffier-trésorier adjoint

Est absente :

Madame Nathalie Fillion, Conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **ADOPTION DU BUDGET**
3. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT No. 579-2022 SUR L'IMPOSITION DES TAXES 2023**
4. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025**
5. **VERSEMENTS DE TAXES - RÉSIDENCE FLORENTINE-DANSEREAU**
6. **TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ ET FRAIS D'ADMINISTRATION**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **AVIS DE CONVOCATION**

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session. Tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation.

2022-271

2. **ADOPTION DU BUDGET**

Conformément à l'article 956 du Code municipal les délibérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
 et résolu unanimement :

1. Que les prévisions budgétaires 2023 totalisant 11 214,950 \$ en revenus et charges sont adoptées. Le total avec les amortissements est de 12 984 100 \$.

2. Le détail des salaires pour les employés non syndiqués est annexé au cahier des prévisions budgétaires 2023 sous l'annexe salaire, pour en faire partie intégrante.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2023

CHARGES/DÉPENSES

Administration générale	1 472 750 \$
Sécurité publique	1 995 230 \$
Transport	1 813 730 \$
Hygiène du milieu	3 024 380 \$
Santé et bien-être	86 700 \$
Urbanisme, aménagement et développement	448 150 \$
Loisirs et culture	2 056 690 \$
Frais de financement	268 700 \$
TOTAL	11 184 530 \$

AFFECTATIONS (IMMOBILISATIONS)

Immobilisations	1 272 000 \$
Remboursement capital-financement	389 170 \$
Remboursement fonds de roulement	78 500 \$
Contribution à d'autres fonds	59 900 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	1 799 570 \$
TOTAL DES CHARGES ET AFFECTATIONS	12 984 100 \$
Moins amortissement	(1 769 150 \$)
TOTAL SANS AMORTISSEMENT	11 214 950 \$

REVENUS

Taxes	8 436 895 \$
Paiements tenant lieu de taxes	70 900 \$
Transferts	600 400 \$
Services rendus	162 200 \$
Imposition de droits	408 000 \$
Amendes et pénalités	20 000 \$
Intérêts	88 055 \$
Autres revenus	54 000 \$
TOTAL	9 840 450 \$
Affectation appropriation surplus	500 000 \$
Appropriation surplus autres	390 000 \$
Fonds de roulement	484 500 \$
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS	11 214 950 \$

ÉVALUATION IMPOSABLE	957 774 000 \$
-----------------------------	-----------------------

TAUX DE TAXES DU 100\$ D'ÉVALUATION	
• Générale	0,5916 \$
• Assainissement des eaux	0,0011 \$
• Usine de filtration/aqueduc	0,0167 \$
• Taxe foncière commerciale/industrielle	1,3500 \$

TAUX DE SERVICES PAR UNITÉ DE LOGEMENT	
• Taxe d'eau	210,00 \$
• Taxe de la gestion des déchets	210,00 \$
• Taxe d'égout	255,00 \$
• Taxe pour vidange des fosses septiques	68,00 \$

ADOPTÉ

3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 579-2022 SUR L'IMPOSITION DES TAXES 2023

Avis de motion est donné par madame Annie Dubeau qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un projet de règlement No. 579-2022, règlement concernant l'imposition des taxes 2023.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2022-272

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter un programme triennal des immobilisations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

QUE le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025 totalisant une somme de 7 618 500 \$ soit adopté tel que présenté et joint aux présentes comme si au long récit.

DÉSIGNATION

Immobilisation à même le budget des activités financières avec des contributions des fonds de parcs, fonds de roulement et subventions correspondantes.

Description	2023	2024	2025	Total
Administration/logiciel/informatique	15 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	35 000 \$
Bâtiments	10 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	40 000 \$
Incendie	316 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	416 000 \$
Voirie/travaux de pavage	300 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	1 000 000 \$
Voirie autres	220 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	240 000 \$
Aqueduc/égout	330 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	530 000 \$
Éclairage/signalisation	18 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	38 000 \$
Achat véhicules/autres	10 000 \$			10 000 \$
Équipements travaux publics	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	20 000 \$
Aménagement de parc	23 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	83 000 \$
Autres équipements de parc	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	60 000 \$
Autres		20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
SOUS-TOTAL	1 272 000 \$	620 000 \$	620 000 \$	2 512 000 \$

Immobilisation par règlement d'emprunt et subvention

Description	2023	2024	2025	Total
Travaux fonds de roulement ou autres fonds				
- Conduites distribution (usine filtration)	100 000 \$			100 000 \$
- Ventilation (usine filtration)	200 000 \$			200 000 \$
- Remplacement de membranes (usine filtration)	330 000 \$	100 000 \$		430 000 \$

Travaux avec règlement d'emprunt				
- Installations septiques rurales (payées par les proprios privés)	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	1 200 000 \$
- Autres travaux d'infrastructure	120 000 \$		100 000 \$	220 000 \$
- Prochaines phases de travaux infras - Aqueduc rte 132 rue Jean XXIII à 239 Marie-Victorin - Montée Calixa-Lavallée rte 132 à rue Duvernay		2 000 000 \$		2 000 000 \$
- Remplacement véhicules, équipements et autres		100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
- Bâtiments patrimoniaux subvention Ministère de la Culture	131 500 \$	365 000 \$	260 000 \$	756 500 \$
SOUS-TOTAL	1 281 500 \$	2 965 000 \$	860 000 \$	5 106 500 \$
GRAND TOTAL	2 553 500 \$	3 585 000 \$	1 480 000 \$	7 618 500 \$

Tous les projets seront réalisés seulement si des subventions sont obtenues.

ADOPTÉ

2022-273

5. **VERSEMENTS DE TAXES - RÉSIDENCE FLORENTINE-DANSEREAU**

Monsieur Claude Ménard se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT que la Résidence Florentine-Dansereau est un organisme à but non lucratif qui offre un service exceptionnel à la communauté;

CONSIDÉRANT que la Résidence ne peut bénéficier d'une quelconque exemption de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Résidence Florentine-Dansereau à payer ses taxes municipales en 12 versements, sans intérêts.

Monsieur Claude Ménard reprend son siège.

ADOPTÉ

2022-274

6. **TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ ET FRAIS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

DE FIXER le taux d'intérêt pour 2023 à 7 % et la pénalité à 5 % comme l'an dernier.

Le calcul de l'intérêt se faisant seulement sur les versements dus.

ADOPTÉ

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les délibérations du Conseil et la période de questions au cours de laquelle le budget a été adopté portent exclusivement sur le budget ou sur le programme triennal d'immobilisations (CM, art 956).

2022-275

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h35.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle,
Maire

Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-
trésorière